



✠ Ordre Souverain Apostolique des Hospitaliers de Saint Jean ✠
Old Roman Catholic Church
Apostolic Order of Saint John

✠ LETTRE N° 258 ✠ **✠ 25 Août 2018 ✠**



**Une pensée remplie de colère est comme un caillou
lancé dans les eaux calmes du Lac de l'Esprit présent en chaque être.**

Si vous avez des questions à poser sur les enseignements que vous recevez, n'hésitez pas à nous les communiquer par courriel.

prelature.apostolique.france@orange.fr

Nous vous répondrons personnellement si vous le souhaitez et au besoin nous ferons partager les réponses à tous.

Nous souhaitons établir un dialogue dont chacun pourra tirer les fruits.

Vous pouvez interrompre nos envois sur simple demande par message.



Séminaire Saint Pierre-Saint Paul

Enseignement du Père Gérard - Oasj.

La Laïcité

On parle beaucoup de laïcité, mais souvent d'une manière erronée et surtout en oubliant l'Histoire et la manière dont ce concept a surgi dans notre pays. La laïcité n'est pas un principe transcendant qui serait inscrit de manière absolue et pour l'éternité. C'est en fait un principe sans adjectif, au sens où elle permet l'expression de notre liberté sans attenter à celle des autres. Elle impose le respect des croyances des autres aux limites du libre exercice de nos propres convictions. Ainsi l'État est censé assurer la liberté du culte, mais aussi garantir la possibilité de se revendiquer agnostique ou athée.

La laïcité en France, définie dans la loi de 1905, est issue d'un compromis porté par Jean Jaurès contre les éléments les plus militants de la laïcité. En effet, il existait à cette époque un raidissement du courant laïque français, qui comportait d'ailleurs un grand nombre de chrétiens proches de l'Église gallicane. Mais Jaurès s'est opposé à ce mouvement anticlérical en proclamant : « *la France n'est pas schismatique.* » C'est ainsi qu'en 1905, le parlement, y compris dans sa branche radicale, va accepter le compromis qui n'est pas tant une loi de séparation comme on l'a dit, qu'une organisation de la liberté de croire ou de changer de religion, pour des raisons de préservation de l'ordre public. Il est évident que l'Islam qui punit de mort celui qui abjure la religion du prophète, n'est à priori pas compatible avec la loi 1905.

Dans notre société française, il existe des individus, des groupes des communautés, et leur permettre de dialoguer, de découvrir, d'échanger, n'impose pas la dilution ou la négation de leur patrimoine, mais l'enrichissement collectif. On peut être Breton, Vendéen, Alsacien ou Picard et être Français. On peut être laïque et respectueux de Notre Dame, accepter la présence des églises, des synagogues ou des mosquées et ne pas avoir envie d'y mettre les pieds.

Le problème du dialogue interreligieux est qu'il est souvent faussé dans son fonctionnement même, car là où il devrait y avoir un partage, chacun campe sur ses positions. J'irai même plus loin en remarquant que beaucoup de rencontres auxquelles j'ai participé ont fonctionné un peu de la même façon, c'est-à-dire qu'il est de bon ton que le christianisme cède le pas aux autres religions. Je me souviens notamment de réunions avec des hindouistes qui considéraient avec une certaine condescendance les valeurs chrétiennes alors que, jusqu'à nouvel ordre, elles ont construit l'Occident et une civilisation remarquable. Si cette civilisation s'égaré aujourd'hui, il me semble que c'est plus par abandon des valeurs chrétiennes que par leur mise en œuvre. Ces rencontres devraient être un partage, mais c'est toujours un peu les mêmes qui doivent partager...

La laïcité s'impose aujourd'hui comme un principe d'organisation du cadre juridique et politique de la République qui fait coexister, de la manière la plus juste possible, des personnes qui se reconnaissent dans des convictions spirituelles différentes. Croyants, humanistes athées ou humanistes agnostiques. **Le premier principe de la laïcité est la liberté de conscience.** Chacun est libre de croire en Dieu, en l'humanité sans autre repère, ou d'être agnostique, mais personne n'est libre d'imposer à l'autre sa propre conviction. **Le second principe est l'égalité** de traitement de toutes les convictions spirituelles, ce qui exclut tout privilège public, y compris dans la manifestation de l'athéisme. **Le troisième principe est l'universalité** de la puissance publique pour unir tous les citoyens, à condition de viser l'intérêt général. La notion d'intérêt général joue en principe un rôle important à l'époque des replis communautaristes. Liberté de conscience. Égalité. Universalité. Voici le principe qui définit la laïcité.

Ces trois concepts ont des conséquences immédiates. Pour garantir la liberté de conscience et l'égal traitement des croyants, des athées et des agnostiques, la puissance publique doit être neutre et ne doit pas concéder plus aux uns qu'aux autres. Religion et athéisme sont alors sur le même plan aux yeux de l'État. Le danger, et nous le percevons parfois en France, c'est que **la laïcité a tendance à se poser comme l'athéisme officiel ou comme la religion officielle.** C'est une perversion du principe et l'État doit s'interdire de privilégier une vision du monde.

Un autre problème, et non le moindre, est que **le principe de laïcité gomme totalement l'Histoire de notre pays et porte gravement atteinte à sa culture ancestrale, voire à ses valeurs fondamentales.** L'Occident s'est construit sur les valeurs de la philosophie grecque, et depuis deux mille ans sur les valeurs transmises par le christianisme. Peut-on réellement écarter ce fait d'un simple revers de main et accepter aujourd'hui de voir disparaître des pans entiers de notre culture et de nos valeurs au profit d'apports étrangers de qualité discutable et qui de fait ont droit de cité grâce au principe de laïcité. Ainsi tout se vaut sur le plan spirituel au regard de la loi et une religion nouvelle, de qualité ou fantaisiste, peut en effet s'installer librement en France, si ces préceptes sont compatibles avec nos lois. On peut l'accepter, mais cela doit-il se faire au mépris et au détriment de deux mille ans de notre patrimoine culturel et spirituel et des valeurs qui ont constitué l'Occident et fait son Histoire ? GB+





COURRIER DES LECTEURS DE LA LETTRE DE SAINT JEAN

Question : Le catholicisme peut-il considérer qu'une guerre puisse être juste ?

Réponse du Père Gérard. La question est épineuse et nous pensons entre autres immédiatement aux croisades engagées par l'Église au Moyen-Âge, ou à la bénédiction de la guerre du Viet Nam par le cardinal de Los Angeles dans les années 1970. Nos considérations sur ce sujet prennent en partie racine dans la Rome antique où *la notion de guerre juste (bellum iustum) préside à l'activité guerrière* qui elle-même revêt un caractère religieux mais aussi juridique.

Au 1^{er} siècle avant notre ère, Jules César cherche toujours à justifier les guerres qu'il entreprend en donnant les meilleures raisons et le beau rôle aux Romains. Son ouvrage qui traite de la Guerre des Gaules (bellum gallicum) est avant tout un ouvrage politique destiné à sa propre propagande et à la justification de ses actes.

Plus tard, Voltaire dans son ouvrage « Candide » nous montre que le sujet n'est pas épuisé. Il donne en quelques lignes la vision du philosophe sur la guerre. Il décrit le carnage et la brutalité tout en laissant voir les limites du théâtre que constituent les batailles et les affrontements. Il laisse aussi transparaître *la perte d'humanité pour les combattants* traités comme des masses sans réflexion. Le cas du traitement des soldats de la guerre de 14/18 par un commandement borné est un exemple édifiant.

Mais à la fin des combats, nos monarques n'oublient jamais de faire chanter un « Te Deum » dans les cathédrales et peu importe alors qui est vainqueur ou vaincu. Si la vanité des dirigeants est évidente, le besoin commun d'avoir Dieu ou les dieux de son côté est également manifeste. *Si l'on a la divinité avec soi, c'est que la justice et le droit y sont aussi.*

Il s'avère que la question de *la justesse du combat n'est pas un détail pour le combattant*. C'est pour lui un moyen de se motiver mais aussi de supporter la terrible réalité de la guerre. C'est lui permettre d'en devenir acteur, agent de la violence, mais aussi la victime potentielle, prête à tout supporter, les souffrances, voire la mort par idéalisme, dévouement discipline ou fatalisme. *La question de la guerre juste est centrale.*

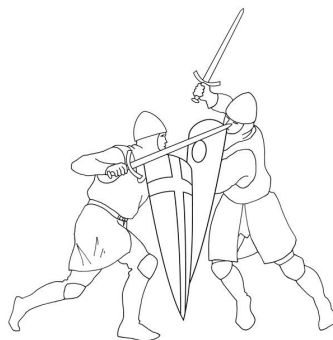
Dans le processus de la guerre, et cela depuis la nuit des temps, les religions ou les philosophies peuvent constituer la motivation ou le refuge des craintes et des doutes. Toutes les idéologies peuvent jouer ce rôle, mais c'est surtout la métaphysique qui va être un moteur déterminant de la motivation.

Il est important de se rapporter à Clausewitz, (1780+1831), qui fait la différence entre **la guerre absolue qui va jusqu'à faire disparaître l'ennemi, et la guerre limitée qui apparaît comme le résultat d'un calcul et de la raison**. La guerre absolue est l'aboutissement de la montée aux extrêmes avec une volonté de destruction totale, comme l'anéantissement d'un peuple entier. Comment une chose pareille pourrait-elle juste ? La guerre limitée est celle où l'on sait que l'adversaire est celui avec lequel on construira la paix à venir, mais il y a là aussi un prix à payer en vie humaines.

Il ne s'agit plus ici d'opposer une guerre juste à une guerre injuste, mais deux intérêts dont la concurrence n'a pas pu être aplanie par la diplomatie. Le problème alors pour les gouvernants est de parvenir à inciter les populations et des combattants à s'engager et à accepter les souffrances induites par la guerre pour obtenir en fin de compte des avantages sur la scène politique. C'est le paradoxe de la guerre qui fait que très souvent elle finit par échapper au contrôle de ceux qui l'ont provoquée. Il s'agit encore des gouvernements qui créent, déclenchent et utilisent les passions, les animosités et les haines des peuples.

On comprend ici que **l'idée de guerre juste ou injuste est infiniment plus complexe qu'il n'y paraît** et que le seul fait de se poser la question induit l'idée que nous acceptons le principe de la guerre. Seul un appel à des valeurs morales communes, une éthique partagée et un respect réciproque, même au cœur des combats peuvent permettre à nouveau de penser la paix possible. Une paix juste qui seule peut s'avérer durable. Il faut alors que la culture, la manière de penser de l'adversaire ainsi que la manière dont il fait la guerre, soient compatibles avec cet objectif et ne vise pas seulement à son élimination pure et simple. Dans ce cas, avec qui ferions-nous la paix ?

Gb+



EXORDE

**Homme de la Terre. Moi le Seigneur de tous. Ton Dieu.
Je viens te parler de la colère.**

**L'orage de ta colère est venu troubler les eaux calmes du lac de l'esprit.
Te voici prisonnier de tes peurs, de tes doutes, de tes ressentiments.**

**Quel mauvais vent est venu jeter le trouble dans ton cœur ?
Quel démon malin est venu en toi souffler le vent de la discorde ?**

**Te voici jeté à la porte de toi-même. La rancœur a souillé ton âme.
Où es-tu, ballotté par les flots agités de la haine ?**

**Ta colère est l'arme absolue du démon.
Elle sème la discorde parmi les nations.
Elle égare les cœurs et les esprits.
Là où est l'ordre elle instaure la guerre.**

**Là où était l'espérance s'est installé le néant.
Homme de la Terre, calme ton cœur. L'autre, c'est ton frère.**

Gb+